



Note de Présentation

Budget Primitif 2025

INTRODUCTION

L'article 107 de la Loi NOTRe – Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 Août 2015 prévoit de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux. Ainsi, une note brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au Budget.

Le budget est un acte réglementaire qui délimite le cadre dans lequel va s'exercer la gestion pour la période de référence.

Le budget s'exécute selon un calendrier précis et se compose de différents documents budgétaires.

Cet acte de prévision est soumis à des règles de gestion et de présentation issues du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et des nomenclatures comptables et budgétaires applicables.

La présentation de l'ensemble des documents budgétaires officiels faisant l'objet d'un vote en Assemblée Délibérante et d'une transmission au contrôle de légalité doit répondre à un formalisme précis, tant sur la forme que sur le fond.

Le budget se présente sous la forme de deux sections, exploitation et investissement et le montant des dépenses et des recettes de chacune des deux sections doit être équilibré. Les dépenses et les recettes sont regroupées par chapitre budgétaire, ventilé chacun par article comptable.

Le budget primitif 2025 reprend les orientations budgétaires présentées lors du Comité Syndical du 13 Mars 2025.

BALANCE GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2025

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE	Crédits de Fonctionnement votés au titre de l'exercice	4 986 840,00 €	2 810 946,74 €
REPORT	Restes à Réaliser de l'exercice précédent	- €	- €
	002 Résultat de Fonctionnement reporté	- €	2 175 893,26 €
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		4 986 840,00 €	4 986 840,00 €
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	Crédits d'Investissement votés au titre de l'exercice	7 581 718,95 €	7 796 158,00 €
REPORT	Restes à Réaliser de l'exercice précédent	607 301,70 €	408 565,00 €
	001 Résultat d'Investissement reporté	15 702,35 €	- €
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		8 204 723,00 €	8 204 723,00 €
TOTAL DU BUDGET PRIMITIF		13 191 563,00 €	13 191 563,00 €

I. Section d'exploitation

1. Dépenses d'exploitation : 4 986 840 €

Les dépenses d'exploitation réelles se décomposent en sept rubriques principales :

- Charges à caractères générales – Chapitre 011 : 1 512 630 €
→ Ensemble des crédits alloués au fonctionnement du syndicat, notamment :
 - Opération de dératisation et de lutte contre les nuisibles ;
 - Création de regards, remplacement de tampon fontes, curage et inspections télévisées des réseaux ;
 - Gestion patrimoniale des réseaux et des ouvrages ;
 - Etudes technico-financières pour le mode de gestion du service et l'assistance pour le suivi des DSP ;
- Charges de personnel – Chapitre 012 : 616 180 €
→ Les missions du SIDASS sont assurées par 8 agents.
→ Il est prévu le recrutement d'un technicien pour mettre à niveau le service au vu du déploiement des missions et de l'intégration de nouvelles communes.
- Autres charges de gestion courante – Chapitre 65 : 150 130 €
→ Participation au Syndicat Mixte de Traitement des Boues du Val de Loing pour les communes de La Genevraye et Montigny sur Loing et indemnités des élus.
- Charges financières – Chapitre 66 : 246 000 €
→ Ce chapitre permet de payer les intérêts de la dette (taux moyen au 1^{er} Janvier 2025 : 2,66 %).
- Charges exceptionnelles – Chapitre 67 : 10 000 €
→ Ce chapitre regroupe les opérations n'entrant pas dans le cadre des opérations courantes, car non récurrentes comme la réduction de titres sur des exercices antérieurs.
- Dotations pour dépréciations des actifs circulants – Chapitre 68 : 15 000 €
→ Le Comité Syndical a pris une délibération en 2022 pour provisionner des crédits dans la cadre de créances douteuses et dont l'ajustement est effectué avec le Trésor Public.
- Dépenses imprévues – Chapitre 022 : 48 700 €
→ Ce chapitre sert à abonder, par virement de chapitre à chapitre, les dépenses qui n'étaient pas connues lors de l'élaboration du budget.

D'autres chapitres viennent compléter les dépenses de fonctionnement et relèvent des opérations d'ordre :

- L'amortissement est défini d'une manière générale comme étant la réduction irréversible répartie sur une période déterminée – Pour l'année 2025 : 488 200 € ;
- Le virement vers la section d'investissement pour 1 900 000 € permet de financer les opérations d'investissement et de réduire le recours à l'emprunt ;

Ces dotations étant transférées en section d'investissement « recettes », elles assurent une ressource propre interne permettant de couvrir le remboursement de la dette en capital ;

2. Recettes d'exploitation : 4 986 840 €

- Produits des services – Chapitre 70 : 2 657 600 €

→ Ce chapitre constate les redevances perçues par le SIDASS pour le financement de ces opérations

Le SIDASS prélève une redevance afin de :

- ◆ Couvrir les charges liées aux travaux d'investissement, au remboursement de la dette et aux dépenses de fonctionnement du syndicat ;
- ◆ Générer des ratios financiers permettant de souscrire des emprunts auprès des organismes bancaires pour financer les opérations d'investissements engagées et celles inscrites au Schéma Directeur d'Assainissement.

Le Comité Syndical du 12 Décembre 2024 a augmenté les redevances collecte et traitement pour sécuriser les finances du Syndicat et répondre aux contraintes réglementaires :

- ◆ Pour la redevance Collecte :
 - Part variable à 1,70 € HT par m3 et la part fixe à 40,40 € HT pour l'ensemble des communes à l'exception de la commune déléguée de Veneux les Sablons ;
 - Part variable à 2,14 € HT par m3 pour la commune déléguée de Veneux les Sablons ;
- ◆ Pour la redevance Traitement, la part variable à 1,61 € HT par m3 pour les communes n'adhérant pas au SIA ;

Dans le cadre de l'adhésion de la commune de Flagy au 1^{er} Janvier 2025, la commune a voté le 2 Décembre 2024 une redevance permettant de financer le programme de travaux engagé :

- ◆ Part variable à 7,20 € HT par mètre cube d'eau ;

Les redevances prévisionnelles pour l'année 2025 – Période du 1^{er} Juillet 2024 au 30 Juin 2025 pour 2 3 69 180€

Le Comité Syndical du 12 Décembre 2024, suite à l'étude concernant la refonte de la redevance d'assainissement non collectif, a fixé la redevance annuelle à 20,50 € HT par installation pour l'ensemble des communes – Prévision 2025 = 12 600 €

Le SIDASS perçoit également une participation pour le financement à l'assainissement collectif – Prévision 2025 : 80 000 € - Cette ressource dépend du nombre de permis de construire ou de déclaration de travaux accordé.

Par délibération du 16 Décembre 2020, une convention de mise à disposition du personnel a été signée avec le SIDEAU – Prévision 2025 : 180 600 €.

La redevance « Contre-valeur Performance Assainissement » issue de la réforme des redevances des Agences de l'Eau d'une valeur de 0,0267 € HT par m3 est incluse dans les produits conformément à la délibération 2024.12.43

- Autres produits de gestion courante – Chapitre 75 : 29 346,74 €
→ Ce chapitre constate les frais de contrôle versés par le délégataire conformément aux contrats de DSP.
- Produits exceptionnels – Chapitre 77 : 0 €
→ Ce chapitre constate les opérations liées aux pénalités des contrats et les excédents transférés par les nouvelles communes.
- Opérations d'ordre de transfert entre sections – Chapitre 042 : 114 000 €
→ Amortissement des subventions d'équipement.
- Reprise du résultat antérieur - excédent : 2 175 893,26 €
→ Le résultat d'exploitation de 2024 s'élève à 2 390 332,31 € qui permet de couvrir le déficit d'investissement 2024 pour 15 702,35 € ainsi que le besoin de financement des restes à réaliser pour 198 736,70 €.

Récapitulatif de la section d'exploitation

Dépenses d'exploitation	Crédits 2024	BP 2025
Charges à caractère général	1 447 890 €	1 512 630 €
Charges de personnel	574 940 €	616 180 €
Autres charges de gestion courante	178 600 €	150 130 €
Charges financières	236 540 €	246 000 €
Charges exceptionnelles et dotations	25 000 €	25 000 €
Dépenses imprévues	16 622 €	48 700 €
Dépenses réelles	2 479 592 €	2 598 640 €
Dépenses d'ordre	1 905 820 €	2 388 200 €
Dépenses d'exploitation	4 385 412 €	4 986 840 €

Recettes de Fonctionnement	Crédits 2024	BP 2025
Produit des services	2 474 200 €	2 657 600 €
Subventions d'exploitation	0 €	0 €
Autres produits de gestion courante	50 000 €	39 347 €
Produits exceptionnels	0 €	0 €
Reprises sur provisions et dépréciations	6 144 €	0 €
Recettes réelles	2 530 344 €	2 696 947 €
Recettes d'ordre	102 200 €	114 000 €
Excédent N – 1 reporté	1 752 868 €	2 175 893 €
Recettes d'exploitation	4 385 412 €	4 986 840 €

	Crédits 2024	BP 2025
Dépenses réelles	2 479 592 €	2 598 640 €
Recettes réelles	2 530 344 €	2 696 947 €
Epargne de gestion (hors intérêts de la dette)	287 292 €	344 307 €
Epargne Brute (CAF Brute)	50 752 €	98 307 €
Remboursement du capital	490 870 €	481 870 €
Epargne Nette (CAF Nette)	- 440 118 €	- 383 563 €
Encours de dette au 1 ^{er} Janvier	7 695 286 €	7 207 264 €

	Crédits 2024	BP 2025
Dépenses réelles d'exploitation / population	97,19 €	95,99 €
Recettes réelles d'exploitation / population	99,18 €	99,62 €
Dépenses d'équipement brut / population	97,47 €	271,60 €
Encours de dette 1 ^{er} Janvier / population	301,63 €	266,22 €
Encours de dette 1 ^{er} Janvier / recettes réelles	304,12 %	267,24 %
Dépenses de personnel / dépenses réelles	23,19 %	23,71 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles	98,27 %	272,65 %
Dépenses réelles et remboursement dette / recettes réelles	117,39 %	114,22 %

II. Section d'investissement

1. Dépenses d'Investissement : 7 597 421,30 € + RAR 2024 : 607 301,70 €

- Dépenses d'Equipements – Chapitres 20, 21 et 23 : 6 745 848,95 € + RAR 2024 : 607 301,70 €
→ Ce chapitre regroupe des opérations structurantes actées par le Comité Syndical lors de la séance du 14 Mars 2024

Inscription des opérations en cours :

- Montigny sur Loing – Etude pour la mise aux normes du système d'assainissement – STEU et BSR
- Montigny sur Loing – Réhabilitation des réseaux des Rues du Loing et de la Libération – Solde
- Montigny sur Loing – STEU – Mise en place d'un dispositif Speed O Clar – Solde
- Montigny sur Loing – Instrumentation du DO Aimé Lepercq
- MLO Moret / Veneux – DO Pierre Morin – Reconstruction DO et renforcement du réseau
- Episy – STEU – Diagnostic affaissement des ouvrages
- Vernou la Celle sur Seine – AMO Déconnection des EU
- Villecerf – STEU – Diagnostic de fissuration sur le clarificateur
- Ville Saint Jacques – Réhabilitation de la STEU et des réseaux connexes – Solde
- SIDASS – Mise en sécurité des ouvrages – STEU et PR : 420 000 € et réhausse de lames
- Flagy – Réhabilitation des réseaux d'assainissement
- Flagy – Réhabilitation de la STEU – Provision pour le démarrage prévisionnel des travaux fin 2025

Des crédits sont inscrits permettant de réaliser les travaux identifiés par les diagnostics, pour les opérations du SDA et les imprévus.

- Opérations pour compte de tiers – Chapitre 458 : 240 000 €
→ Opération de déconnexion des eaux pluviales du réseau d'assainissement en domaine privé à Ville Saint Jacques.
- Emprunts – Chapitre 16 : 481 870 €
→ Remboursement de la dette en capital pour les emprunts bancaires et des avances à taux 0 % de l'agence de l'Eau.
L'encours de dette au 1^{er} Janvier 2025 s'élève à 7 207 264 €
- Opérations d'ordre de transfert entre sections – Chapitre 040 : 114 000 €
→ Amortissement des subventions d'équipement.
- Solde d'exécution négatif reporté – D001 : 15 702,35 € couvert par l'excédent de la section de fonctionnement.

2. Recettes d'Investissement : 7 796 158,00 € + RAR 2024 : 408 565 €

Les recettes mobilisées pour financer les investissements se répartissent comme suit :

- Subventions – Chapitre 13 : 153 743 € + RAR 2024 : 408 565 €

Certaines opérations bénéficient de subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Département de Seine et Marne

→ 13111 – Agence de l'Eau Seine et Normandie

- Montigny sur Loing – Réhabilitation des réseaux des Rues du Loing et de la Libération : 202 932 €
- Montigny sur Loing – STEU – Mise en place d'un dispositif Speed O Clar : 45 110 €

→ 1313 – Conseil Départemental 77

- Montigny sur Loing – Réhabilitation des réseaux des Rues du Loing et de la Libération : 148 467 €
- Montigny sur Loing – STEU – Mise en place d'un dispositif Speed O Clar : 12 056 €
- Ville Saint Jacques – Réhabilitation de la STEU et des réseaux connexes : 153 743 €

- Emprunts et dettes assimilées – Chapitre 16 : 4 799 775 €

→ Une partie de l'enveloppe est un emprunt d'équilibre dans l'attente de la notification des subventions des opérations éligibles ;

- Dotations et réserves – Chapitre 1068 : 214 440 €

→ Couverture du déficit de l'exercice 2024 intégrant le besoin de financement des RAR 2024 ;

- Opérations pour compte de tiers – Chapitre 458 : 240 000 €

→ Opération de déconnexion des eaux pluviales du réseau d'assainissement en domaine privé à Ville Saint Jacques.

D'autres chapitres viennent compléter les recettes d'investissement et relèvent des opérations d'ordre :

- Le virement de la section de fonctionnement : 1 900 000 €
- Les dotations aux amortissements : 488 200 €